

Informations complémentaires ([https://my.ulg.ac.be/MyULg/PP\\_xt/IFC/fr/catalogueifc.do?as\\_action=consult&id=148](https://my.ulg.ac.be/MyULg/PP_xt/IFC/fr/catalogueifc.do?as_action=consult&id=148))

Renseignements

Monsieur Masendu KALENGA

Service Universitaire de Néonatalogie

CHU-CHR Citadelle - 4000 Liège

Tél. : 04/225.63.22

Courriel : Masendu.Kalenga@ulg.ac.be

Cadre légal

A.M. du 15.09.79 (MB : 26.09.79), modifié par l'A.M. du 3.05.99 (M.B. : 08.07.99) : Arrêté ministériel fixant les critères spéciaux d'agrément des médecins spécialistes, des maîtres de stage et des services de stage pour la spécialité en pédiatrie.

Présentation

Ce certificat a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de "compétence" en néonatalogie.

La formation vise à acquérir les compétences dans tous les aspects de la médecine foetale et néonatale. Dans ce sens, le médecin spécialiste doit pouvoir participer activement à la gestion des pathologies foetales dépistées in utero avec les différents acteurs de la médecine foetale. En médecine néonatale, il doit pouvoir prendre en charge toutes les situations aiguës ou chroniques qu'un nouveau-né peut présenter de la salle d'accouchement à la sortie du service néonatal tant du point de vue curatif que diagnostique tout en apportant une information adéquate et soutien psychologique aux parents.

Conditions particulières d'accès / Public cible

Cette formation s'adresse aux médecins spécialistes ou en cours de spécialisation en pédiatrie et habilités à pratiquer en Belgique. Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec le responsable de la formation pour examen de leur candidature (concours de sélection).

Les titulaires d'un diplôme hors Union européenne doivent contacter le Service des Admissions (Certificat de formation spécialisée partielle).

Durée de la formation

\* Deux années d'études : La formation à temps plein comprend une formation théorique (30 crédits par an) et des stages cliniques (30 crédits par an). Ces 24 mois de stage doivent être effectués dans des services de stage agréés pour la pédiatrie et comportant des sections où sont pratiqués en permanence tous les aspects de soins néonataux intensifs et non intensifs ainsi que de médecine foetale. Un minimum de 12 mois doit être effectué au Service Universitaire de Soins intensifs Néonataux du CHU-CHR.

\* La première de ces deux années de stage peut être effectuée dans le cadre du Master complémentaire en pédiatrie.

\* Date de début et de fin de formation : septembre à juin

Programme de cours

**Collégialité:**

Président : Masendu Kalenga

Secrétaire : Catherine PIELTAIN

Membres : Thibaut SENTERRE, Vincent RIGO, Virginie DE HALLEUX, Oreste BATTISTI, Jean-Pierre SCHAAPS, Patrick EMONTS.

## Première année

### Cours obligatoires

MCER0097-1	<i>Enseignement théorique de la médecine foetale et néonatale</i> - COLLÉGIALITÉ	100	-	-	<b>30</b>
MSTG9016-1	<i>Stages</i> - COLLÉGIALITÉ - [11 demi-j St.]	-	-	[+]	<b>30</b>

## Deuxième année

### Cours obligatoires

MCER0097-2	<i>Enseignement théorique de la médecine foetale et néonatale</i> - COLLÉGIALITÉ	100	-	-	<b>30</b>
MSTG9016-2	<i>Stages</i> - COLLÉGIALITÉ - [11 demi-j St.]	-	-	[+]	<b>30</b>

Evaluation

La réussite de l'examen permet l'obtention du certificat.

Inscription

Où ? : Cellule Formation continuée de l'ULg.

Documents à présenter : Autorisation d'inscription du Doyen.

Frais d'inscription : Taux certificat.